



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B3.10, B3.11 et B3.12

N° de demande : 2006-3665
Catégorie : Catégorie B, sous-catégories B3.10 (Modifications à l'étiquette du produit – Mélanges en cuve), B3.11 (Modifications à l'étiquette du produit – Ajout d'organismes nuisibles) et B3.12 (Modifications à l'étiquette du produit – Nouveau site ou nouvel hôte)
Produit : Fongicide en pâte fluide Quadris
N° d'homologation : 26153
Matière(s) active(s) (m.a.) : Azoxystrobine
N° de document de l'ARLA : 1584167

But de la demande

La présente demande vise à ajouter à l'étiquette de Quadris un mélange en cuve combinant le fongicide en pâte fluide Quadris (Quadris Flowable Fungicide, n° d'homologation 26153, 250 g/L d'azoxystrobine) et le fongicide Tilt 250E (Tilt 250E Fungicide) pour utilisation sur les cultures céréalières (groupe de cultures 15).

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'étant pas modifiées dans le cadre de la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'est requise, puisque le fongicide en pâte fluide Quadris est déjà homologué et que la demande d'homologation du nouveau mélange en cuve n'entraîne pas de modification à la formulation ou à la chimie du produit.

Le mélange en cuve associant le fongicide en pâte fluide Quadris et le fongicide Tilt 250E pour utilisation sur les cultures céréalières ne devrait pas accroître l'exposition professionnelle à l'azoxystrobine ou au propiconazole.

Des données sur les résidus d'azoxystrobine et de propiconazole sur le blé, l'orge et le maïs ont été soumises en appui à l'extension de l'utilisation au groupe de cultures céréalières (groupe de cultures 15). Une étude sur la transformation dans les grains de blé traités a également été présentée et examinée afin de déterminer le risque de concentration des résidus d'azoxystrobine dans les denrées transformées.

Limite(s) maximale(s) de résidus

Comme la limite de détection des résidus de chacun des analytes est inférieure à la méthode respective pour établir la limite de quantification (LQ) dans les grains céréaliers traités selon les instructions de l'étiquette, et étant donné que des limites maximales de résidus (LMR) ont déjà été fixées pour certaines denrées à base de grains céréaliers, des LMR respectives de 0,03 ppm et de 0,05 ppm assurant une protection adéquate contre les résidus d'azoxystrobine et de l'isomère Z et contre les résidus de propiconazole (y compris les métabolites renfermant la fraction 2,4-dichlorophényl) présents dans et sur les cultures et les denrées transformées seront recommandées, tel qu'il est précisé au tableau 1. Les LMR recommandées pour les produits alimentaires bruts (PAB) à base de grains céréaliers assureront une protection contre les résidus d'azoxystrobine et de propiconazole dans les denrées transformées.

Denrée	Méthode d'application/ dose d'application totale visée (g m.a./ha)	DAAR (jours)	Résidus (ppm)				Facteurs de transformation expérimentaux	LMR fixée à l'heure actuelle (ppm)	LMR recommandée pour le groupe de cultures 15 – Céréales (ppm)
			Azoxystrobine + isomère Z		Propiconazole ¹				
			Min	Max	Min	Max			
Blé – grains	Pulvérisation foliaire/ azoxystrobine : 75 propiconazole : 125	43-99	< 0,02	< 0,02	< 0,05	< 0,05	3X ²	AZY : aucune PON : 0,05	AZY : 0,03 PON : 0,05
Orge – grains	Pulvérisation foliaire/ azoxystrobine : 75 propiconazole : 125	43-86	< 0,02	< 0,02	< 0,05	< 0,05		AZY : aucune PON : 0,05	
Maïs – de grande culture, en grains	Pulvérisation foliaire/ azoxystrobine : 150 propiconazole : 250	14-15 et 65-113	< 0,02	< 0,02	< 0,05	< 0,05		AZY : 0,03* PON : aucune	
Maïs – sucré, en grains	Pulvérisation foliaire/ azoxystrobine : 150 propiconazole : 250	14-15	< 0,02	< 0,02	< 0,05	< 0,05		AZY : 0,03* PON : aucune	

¹ Inclut les métabolites contenant la fraction 2,4-dichlorophényl.

² Facteur de transformation pour l'azoxystrobine dans le son de blé. Aucune concentration de résidus d'azoxystrobine n'a été observée dans d'autres fractions de grains de blé. Les données sur la transformation examinées pour les grains de blé peuvent être transposées à d'autres PAB à petits grains du groupe de cultures 15.

* LMR actuellement fixée pour les grains de maïs importé, de grande culture et sucré.

Les résidus d'azoxystrobine et de propiconazole présents dans ces denrées, en des quantités ne dépassant pas les LMR fixées, ne poseront de risque inacceptable pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

La dose d'application du fongicide en pâte fluide Quadris sous forme de mélange en cuve avec le fongicide Tilt 250E sur les cultures céréalières (groupe de cultures 15) est inférieure aux doses actuellement homologuées pour ce produit; aussi, cette utilisation ne devrait-elle soulever aucun risque supplémentaire pour l'environnement. Les zones tampons actuelles réduisent adéquatement le risque pour les milieux aquatiques lié à la dérive de brouillards découlant de l'application au sol ou de l'épandage aérien du produit.

L'utilisation visée et d'autres utilisations de l'azoxystrobine sont homologuées à titre conditionnel jusqu'à ce que les données manquantes exigées et décrites dans la note réglementaire REG2000-15, publiée par l'ARLA en réponse aux préoccupations soulevées par la persistance, le lessivage et le ruissellement de cette matière active, aient été examinées. Les utilisations de l'azoxystrobine devront ensuite être réévaluées à la lumière de ces données.

Évaluation de la valeur

Les allégations proposées sont les suivantes : suppression des taches septoriennes et de l'échaudure sur l'orge, suppression de la septoriose et de la tache helminthosporienne sur les céréales à petits grains, et suppression de la rouille, de l'helminthosporiose du Nord, de l'helminthosporiose du Sud, de la kabatiellose et de la tache grise du maïs. Il s'agit-là de nouvelles utilisations de la matière active azoxystrobine. Une justification corroborée par les résultats d'essais de compatibilité entre Quadris et Tilt a été fournie. De plus, le titulaire a demandé que les données d'essai présentées pour une demande connexe visant à ajouter les mêmes utilisations à l'étiquette du fongicide Quilt (Quilt Fongicide, n° de demande 2006-3668) soient prises en considération. Les résultats montrent un bon taux d'efficacité du fongicide Quilt (mélange de Quadris et Tilt prêt à utiliser) appliqué sur les céréales à petits grains et le maïs. Pour les céréales à petits grains, les résultats confirment les allégations de lutte contre les maladies mentionnées, lorsque Quadris est appliqué à raison de 0,225 L/ha (56 g m.a./h), soit la dose efficace la plus faible. Pour le maïs, la dose d'application de 0,225 à 0,3 L/ha de Quadris est également corroborée, puisque la dose supérieure a permis de mieux lutter contre la maladie dans des conditions de pression de la maladie élevée. Selon le profil d'emploi actuel du fongicide Tilt 250E et les conclusions de l'examen des demandes n° 2006-3668 et n° 2006-3665, l'ajout du mélange en cuve proposé associant Tilt 250E (0,5 L/ha) et Quadris (0,225 à 0,3 L/ha), aux fins d'utilisation sur des cultures céréalières précises, est justifié du point de vue de l'efficacité et de la valeur.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) approuve l'ajout à l'étiquette de Quadris du mélange en cuve associant le fongicide en pâte fluide Quadris (n° d'homologation 26153, 250 g/L d'azoxystrobine) et le fongicide Tilt 250E, aux fins d'utilisation sur les cultures céréalières (groupe de cultures 15). Des LMR de 0,03 ppm, pour les résidus d'azoxystrobine et de l'isomère Z, et de 0,05 ppm, pour les résidus de propiconazole (y compris les métabolites renfermant la fraction 2,4-dichlorophényl) sont recommandées pour assurer une protection adéquate contre la présence de ces résidus dans les cultures céréalières.

Références

N° de document de l'ARLA	Titre
1266496	2006, Azoxystrobin plus Propiconazole (premix and tank mix) on Crop Group 15 - Cereals: Rationale for use of available residue data to support a crop group registration., DACO: 7.1
1266497	2006, QUILT - Residue Levels on Wheat (Forage, Hay, Grain and Straw) from Trials Conducted in Canada During 2004, CER 05029/04, DACO: 7.4.1,7.4.2
1266499	2006, QUILT - Residue Levels on Barley (Hay, Grain and Straw) from Trials Conducted with QUILT in Canada During 2004, CER 05030/04, DACO: 7.4.1,7.4.2
1266501	2006, QUILT - Residue Levels on Sweet Corn (Forage and Kernel + Cob with Husk Removed) and Field Corn (Forage, Grain and Fodder) from Trials Conducted with QUILT in Canada During 2004, CER 05031/04, DACO: 7.4.1,7.4.2
1266504	1995, ICIA5504: Residue Levels in Wheat Grain and Milled Process Fractions From a Trial Carried Out in the United States of America during 1994, RJ1979B, DACO: 7.4.5
1266506	1998, Azoxystrobin: Residue Levels on Aspirated Grain Fractions (AGF) Generated from a Wheat Trial Conducted in Idaho During 1997, RR 97-060B, DACO: 7.4.5
REG2000-06	Propiconazole
REG2007-02	Azoxystrobin and <i>Dynasty 100FS Fungicide</i>
REG2000-15	Azoxystrobine

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.